

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE WIMEREUX
Département du Pas-de-Calais
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 25 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
le vingt-cinq septembre à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur
DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

DÉLIBÉRATION N° 20240925_4

↳ **Marché public de travaux – Requalification des quais du Wimereux – Lancement
de la procédure et autorisation de signer le marché.**

Date de la convocation

▪ 19 septembre 2024

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.

Présents

M. BOUTLEUX Guy, Mme Cécile DUQUESNE, M. JOLIE Pascal, Mmes KOROL Renée, NOURTIER
Fabienne, M. BUTCHER Gérard, Mmes BAILLARD Sylvie, LAVIEVILLE Chantal, M. SAMUEL Jean-
Michel, Mme BERNARD Sabine, MM. LEPRETRE Médéric, SENEAL Yannick, MARLOT Loïc, Mme
ROUSSEAU Marie-José, MM. LAMIRAND Christophe, SERGENT Didier, Mme REBOUL Sophie, M.
IVART Yves.

Absents excusés ayant donné procuration

Mme BARDEAUX Sandrine	à	M. BOUTLEUX Guy
M. JOUGLEUX Jean-Luc	à	M. BUTCHER Gérard
M. DEVIN Serge	à	Mme LAVIEVILLE Chantal
Mme DREUSLIN Estelle	à	M. JOLIE Pascal
Mme NOËL Laure	à	Mme KOROL Renée
Mme GUILLOU Elodie	à	Mme NOURTIER Fabienne
Mme HEMBERT Axelle	à	Mme ROUSSEAU Marie-José

Absentes excusées sans procuration

Mme SAUVAGE Edith
Mme DAUSQUE Ludivine

Absent non excusé

M. PORTUESE Aurélien

A été nommée secrétaire de séance

Mme Renée KOROL

SERVICE RESSOURCES

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX – REQUALIFICATION DES QUAIS DU WIMEREUX LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'appel d'offres établi avec le Maître d'œuvre mandataire JNC International pour le projet de réaménagement des quais du Wimereux.

Vu l'article L. 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que la délibération du Conseil Municipal chargeant le Maire de souscrire un marché déterminé peut-être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché.

Article 1^{er} : définition de l'étendue du besoin à satisfaire.

Le marché a pour objet la réalisation des travaux de voirie, d'assainissements Eaux Usées - Eaux Potables, de réseaux divers nécessaires à la réhabilitation des quais du Wimereux pour le secteur 1.

Ce marché est réparti par lots :

- Lot n° 1 : terrassements Voirie Assainissements EU-EP – réseaux divers
- Lot n° 2 : platelage bois
- Lot n° 3 : aménagements paysagers – mobiliers urbains

La durée globale du chantier est établie sur +/- 13 mois maximum.

Article 2 : le montant prévisionnel du marché.

Monsieur le Maire précise que le montant du marché se situe entre 6 000 000 € H.T. (*six millions d'euros Hors Taxes*) et 6 350 000 € H.T. (*six millions trois cent cinquante mille euros Hors Taxes*) pour l'ensemble des lots et pour toute la durée du marché. Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.

Article 3 : procédure envisagée.

En application du Code de la commande publique, la procédure utilisée est l'appel d'offres ouvert.

En conséquence,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert dans le cadre du projet de requalification des quais du Wimereux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,

Le Président de séance,

L'Adjointe au Maire,
Renée KOROL.

#signature#